



L'ACCUEIL DES REFUGIES

L'armée allemande, suivant le plan Schlieffen, avance vite et occupe en août 1914 pratiquement toute la partie du nord-est de la France, jetant des milliers d'hommes, femmes, enfants sur la route d'une fuite forcée. Dès le début, ce sont entre 400 000 et 500 000 civils qui sont évacués, éparpillés...

Le maire transmet dès le 3 septembre 1914 au préfet les offres faites par les Aubagnais concernant le possible accueil des réfugiés belges ou français venant de villes envahies par l'ennemi. Près d'une quinzaine se portent volontaires pour accueillir les évacués de Toul, de Sains-du-Nord, de Verdun..., offrant ainsi des maisons, cabanons, appartements ou simples chambres à Aubagne et dans la campagne... Ces propriétaires peuvent recevoir s'ils le souhaitent une allocation d'accueil d'1,10 franc pour une personne à 3,25 francs pour cinq.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'AUBAGNE
Aubagne le 3 Septembre 1914
Monsieur le Maire
J'ai lu dans le Marseillais du 1^{er} Septembre que M. le Préfet faisait un appel patriotique à la population des B^{ouches} du Rhône, pour venir en aide aux victimes des atrocités allemandes en leur accordant l'hospitalité et le confort que leur sort leur rendait ces tristes jours. Sachant par expérience ce que c'est qu'une invasion, surtout une invasion allemande, j'ai l'honneur d'offrir à vous 9^{es} ces malheureux dans les limites de la commune pendant la guerre, si une chambre et un bon lit disponibles, sont tombés sous son toit, moi et une personne de plus, voire avec un petit confort, ce nous raiserait pas. Si j'avais pu aider le choix, je préférerais qu'ils ne soient pas, alors qu'ils seraient, mais à défaut, tous autres malheureux victimes de la guerre, sera, chez nous, le bien venu.
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.
Signé: J. Chouard

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'AUBAGNE
Mes Chers Concitoyens,
La Municipalité sait qu'elle peut, sans la moindre appréhension, faire un pressant appel à votre cœur de Français.
Pendant qu'un vent prometteur de victoire prochaine jette dans les plis des drapeaux alliés de joyeux frémissements, l'Allemagne renvoie dans leurs foyers horriblement saccagés par ses hordes féroces, toute une légion de malheureuses femmes, d'enfants et de vieillards qui nous arrivent épuisés par les privations de toutes sortes et dans les plus affreux et les plus poignants de tous les dénuements.
Les pouvoirs publics, sous quelque forme qu'ils manifestent leur action, secondés vaillamment par des groupements dévoués, font tout le possible pour que ces infortunés puissent, à leur retour, trouver dans leur patrie tant aimée le reconfort indispensable non seulement à leur état physique mais encore à leur état d'âme.
Sous l'impulsion énergique, attentive et bienveillante de Monsieur Schrameck, le sympathique Préfet des Bouches-du-Rhône, plusieurs Communes du département ont dirigé vers ce but les plus louables efforts et Marseille, notre voisine, Marseille la généreuse, que l'on trouve toujours à la tête de tous les grands mouvements philanthropiques, a déjà fait beaucoup pour ces réfugiés.
Nous ne pouvons de notre côté, nous qui savons si bien ce qu'il y a de noble dans cet élan, demeurer impassibles devant cette grande œuvre, devant cet impérieux devoir.
La Municipalité est donc pleine d'espoir sur l'accueil que vous ferez à son appel.
Elle est convaincue que, dans vos foyers, les si intéressantes victimes de la barbarie teutonne trouveront la place que votre ardente foi patriotique et le grand esprit de solidarité qui vous anime, leur assigneront avec empressement. Il ne peut, en effet, pas être dit que les habitants de notre chère Aubagne, épargnés par les douleurs poignantes, les atrocités, les ruines, les catastrophes de l'invasion sans précédent sous le joug de laquelle gémissent et pleurent nos frères du Nord et de l'Est de notre France bien aimée sont, demeurés insensibles aux souffrances qu'il s'agit de soulager.
Vive Aubagne ! Vive à jamais notre France immortelle !
Aubagne, le 19 Mai 1915
Le Maire, J. LAFOND

L'appel à recevoir du maire d'Aubagne Joseph Lafond © AMA V H 4

Témoignage de J. Thomas, alsacien-lorrain ayant opté pour la nationalité française, comptable à l'usine de gaz Bizationalion © AMA V H 4

Aubagne accueille peu de réfugiés, ceux-ci préférant rester sur Marseille ou rejoindre le Var. A noter, l'institutrice détachée à l'école de garçons Mme Raparé qui héberge, nourrit et soigne à ses frais deux jeunes enfants réfugiés venant de Saint-Dié (Vosges) pendant les quatre derniers mois de 1914.

Le 5 juillet 1918, le préfet des Bouches-du-Rhône prévient le maire de l'arrivée prochaine de cinquante familles à accueillir dans la Ville. Il fait envoyer pour pourvoir en partie à leur installation cent paillasses, cent traversins, deux cents draps de lit et cent couvertures. Un comité de secours aux Rapatriés, présidé par le Dr Gaimard, se forme pour organiser au mieux l'accueil de ces réfugiés qui vont être répartis dans les trente-cinq logements réquisitionnés dans tous les quartiers de la ville (au 15 rue Laget, 2 rue du four, 9 rue de Guin, 7 rue Domergue prêté par les époux Reverdy, 2 rue Frédéric Mistral).

3^e DIVISION PERSONNEL CONFIDENTIEL
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
DEMANDE REPONSE
Monsieur le Maire d'Aubagne est prié de vouloir bien nous renvoyer, dans le moindre délai possible, sous le timbre 3^e Division Personnel des bureaux de la Préfecture, la présente demande, après l'avoir fait compléter avec le plus grand soin.
Nom: Duquesne
Prénoms: Louis
Domicile: Aubagne
1^{re} Composition de la famille, avec indication de la profession exacte de chacun des membres: M. Duquesne (Hans), étudiant à Aubagne; employé de bureau
2^e Salaires de chacun des membres, avec indication des noms et adresses des employeurs: M. Duquesne ne reçoit aucun salaire, mais il est logé et nourri par son employeur M. Berou, rue de la Vierge à Aubagne
3^e Autres ressources ou revenus: 1 alloc. les Réfugiés
4^e Montant de leur loyer: logé par son employeur
5^e Conduite et moralité: bonne
Marseille, le 28 FEB 1919
Pour le Préfet: Le secrétaire général délégué, Le Maire.

Fiche de renseignements sur Louis Duquesne, originaire de Russie, réfugié à Aubagne, 1919 © AD13 8 R 78

La population participe au mieux offrant la paille de couchage, des chapeaux, des robes, de la lingerie, des médicaments, mobilier et ustensiles de ménage... Le produit de deux souscriptions publiques permet d'acheter des denrées et de répondre aux secours urgents en espèces. Ainsi le 14 juillet 1918, quatre-vingt-quatre rapatriés venant de Marseille par le chemin de fer sont accueillis par le maire: cinq hommes, trente-quatre femmes et quarante-cinq enfants arrivent de Belgique où ils ont été internés par les Allemands, sont originaires des Ardennes, de l'Aisne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme et de Belgique. Les hommes démobilisés trouvent des emplois à la Gare, au Centre d'aérostation et chez les industriels. Un instituteur est même détaché sur l'école de Camp-Major. Les enfants suivent les cours dans les écoles d'Aubagne.

TÉLÉGRAMME
Marseille, le 18 AOÛT 1918 191 à heures du
PRÉFET des Bouches-du-Rhône à MAIRE AUBAGNE
Vous informe que 22 réfugiés arriveront à Aubagne par tram partant Marseille à 13 H.
Prière prendre toutes dispositions utiles pour assurer réception.
*Sur le PRÉFET et par délégation
Directeur du Service des Réfugiés.

Télégramme du préfet annonçant l'arrivée de réfugiés à Aubagne © AD13 8 R 78

A la fin des hostilités, la plupart retournent dans leur région d'origine. En juin 1919, il reste encore dix-sept familles (cinquante-deux personnes) dont certaines vont s'installer définitivement à Aubagne.
La ville offre asile en totalité à près de deux cents réfugiés.

SIGNALEMENT
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE
SERVICE DES REFUGIES
CARTE D'IDENTITE
Délivrée à M. le Maire d'Aubagne
Prénoms: Marguerite
Né le 2 Mai 1885 à Saon, Aisne
Profession: ménagère
Nationalité: Française
Nombre de personnes: deux
SITUATION au point de vue militaire
M. Duquesne, originaire de Belgique, réfugié à Aubagne, le 6 Janvier 1919
Le Préfet, Chef de Bureau

Carte d'identité délivrée aux réfugiés © AD13 8 R 78